## Comité Départemental d'Equitation de la Manche



Saint Pair Sur Mer le 15/11/2021

## ASSEMBLEE GENERALE MODIFICATIVE DES STATUTS DU CDE 50 CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale modificative des statuts du Comité Départemental d'Équitation de la Manche se tiendra le :

## Vendredi 17 décembre 2021 à 17h30

au Pôle Hippique de Saint-Lô 5000 SAINT-LÔ

## **ORDRE DU JOUR:**

- 1. Rapport moral et quitus 2021
- 2. Rapports financiers et quitus 2021
- 3. Budget prévisionnel 2022
- 4. Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter sur les trois premiers points de l'ordre du jour.

Les membres actifs pourront voter soit par courrier parvenu au plus tard au siège de l'association la veille de l'Assemblée générale le jeudi 16 décembre 2021 à 12h, soit sur place le vendredi 17 décembre 2021 de 16h30 à 17h30, munis du « matériel de vote ».

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article XXI des statuts du CDE 50).

Les documents faisant l'objet du vote, nouveaux statuts et nouveau règlement intérieur du CDE 50, sont consultables sur le site du CDE50 https://cde50.ffe.com/ dans la rubrique « ASSEMBLEE GENERALE MODIFICATIVE DES STATUTS ».

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par correspondance reprendra samedi 18 décembre 2021, jusqu'au mercredi 22 décembre 2021 à 12h.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde Assemblée réunie sans condition de quorum le jeudi 23 décembre à 10h30 dans les bureaux du CDE 50, Pôle Hippique CPE 1<sup>er</sup> étage, 50000 SAINT-LÔ. Pour la seconde Assemblée, le bureau de vote sur place sera ouvert de 10h à 10h30.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Patrice COTTIN Président du CDE 50